

Les Français, les Anglais, les riches étrangers qui venaient admirer les magnificences de la ville des Césars et de la cité de saint Pierre sont tous partis en abandonnant la Rome païenne et la Rome chrétienne aux **Francs** véridiques voleurs, aux **lazzaroni assassins**, à la famine, à la terreur, à la ruine et à la misère. Bonne nouvelle! grande nouvelle! sublime, glorieuse et consolante nouvelles!

Vive la république lazzaronocratique et sociale!

(Cora.)

**DEMOCRATIE ET SOCIALISME.**

Qu'est-ce que la démocratie?

On dit que la démocratie est le gouvernement du peuple. En effet, c'est une forme d'administration dans laquelle les voix se comptent et ne se pesent pas. Le suffrage d'un ministre ne vaut pas plus ni mieux que celui de son portier. L'opinion de M. Molé, de M. Guizot, de M. Thiers, ne compte pas plus que celle du premier ou du dernier venu.

La démocratie suppose tous les hommes égaux, tous également éclairés, également moraux, également sages, également instruits, également habiles à concourir aux affaires de l'Etat. Comme bien évidemment cette égalité n'est pas dans la nature, la démocratie est une forme de gouvernement contre nature. Peut-on dire qu'elle est surnaturelle? Soit! mais alors les démocrates seront tous des petits démons politiques.

Ne poussons pas si loin les conséquences. Contentons-nous de dire que la démocratie est le droit du poing, l'autorité du nombre, la force brutale substituée au droit de la raison et de la vérité.

Sans doute il peut arriver que ce droit du poing se rencontre avec le droit du juste et que la force brutale soit mise au service de la raison. Mais si cela arrive, ce n'est pas la faute de la démocratie. C'est un accident, un cas fortuit, imprévu. En principe, l'autorité du nombre repousse l'autorité du bien. Ces deux forces sont contradictoires.

Comme rien n'est imprévu, fortuit dans la société, comme rien ne doit être livré au hasard, il est certain qu'elle ne peut vivre et se conserver qu'avec des principes vrais, légitimes et raisonnables. L'idée démocratique qui est contre nature ne peut engendrer que des faits et des gouvernements contre nature; elle nous conduit donc nécessairement à une société bossue, boiteuse et contrefaite.

Supposons cent, cent mille ou cent millions d'individus appelés à décider si l'impôt progressif doit être établi, ou si l'on doit déposer et piller M. de Rothschild; la moitié plus un des votants décide que oui. Aussitôt la démocratie décrète que, au nom du peuple souverain, l'impôt progressif est une chose juste et que M. de Rothschild doit être pillé. Voilà la raison suprême des démocrates. Le peuple veut!

Nous, qu'on appelle réactionnaires ou monarchistes, nous consultons d'abord la justice, la morale et la raison. Nous décidons ensuite sans tenir compte du plus ou du moins grand nombre de citoyens qui partagent notre avis.

Mais, disent les démocrates, vous êtes pour le droit divin? Eh sans doute, répondrai-je, nous sommes pour le droit divin, le droit divin de la raison!

Les deux hommes du dix-huitième siècle qui ont répandu le plus d'erreurs, Voltaire, et Jean-Jacques pensaient bien différemment à l'égard de la démocratie. Jean-Jacques disait: "Une démocratie pure ne convient qu'à des dieux." A quoi Voltaire répondait: "La démocratie pure est le despotisme de la canaille."

Le même monsieur de Voltaire rentrait un jour chez lui tout essouffé et rouge de colère:

— "Qu'avez-vous donc lui demandait-on."

— Rien, rien, dit-il; je viens de chasser un tas de petits souverains qui volaient mes pommes."

Mais passons à un esprit plus sérieux. Montesquieu a écrit quelque part, dans les *Lettres persanes*, je crois, un paradoxe qui m'a vivement frappé et que je n'ai jamais oublié quoiqu'il y ait bien longtemps que je l'ai lu. "La France, dit-il, est un pays singulier, tout se décide, dans les conseils, à la majorité des voix. Comme partout, cependant les gens médiocres sont le grand nombre, les hommes instruits forment la minorité. Il en résulte que tout, dans ce pays, se fait d'après l'avis des moins sages et des moins raisonnables."

La démocratie n'apporte aucune vertu

de s'établir, doit les transformer immédiatement. Elle doit les rendre bons, dévoués, généreux, instruits, moraux, éclairés, etc., etc.

Ce miracle, si désirable et si désiré, s'accomplit-il? Avons-nous vu en 92, en 93, en 95, cette grande régénération sociale? Au 24 février 1848, les hommes de la veille ont-ils été plus sages et plus moraux le lendemain? Non; alors que venez-vous parler de démocratie?

En vain vous me montrerez les dieux du National, les dieux de la Réforme, les dieux du Luxembourg. Je les connais mieux que vous, avant vous; je sais ce qu'ils sont et ce qu'ils valent. Si ce sont là les dieux de la démocratie, les dieux dont parle Jean-Jacques, je dis, avec Voltaire: c'est le despotisme de la canaille.

Vous prétendez qu'il suffit de décorer la démocratie pour que les hommes deviennent moraux? Je vous laisse dire; j'attends, et maintenant jugez vous mêmes. Voyez si depuis un an, les hommes ne sont pas toujours aussi égoïstes, ainsi corrompus, aussi méchants.

Dites moi, je vous prie, quelle vertu nouvelle la démocratie nous donne? Est-ce plus de sagesse? non; plus de courage? non; plus d'amour du prochain, plus de fraternité? non; je vois bien ce mot *fraternité* écrit sur tous les murs, mais nulle part dans les cœurs. Au contraire, depuis que nous sommes en démocratie, les relations sociales sont devenues plus tristes, plus froides, plus embarrassées; les discussions sont pleines d'acrimonie, de colères et de menaces; la vie est inquiète, agitée. On dirait que les hommes, en apprenant à la connaître, ont appris à se mépriser.

Oui, si vous croyez que la démocratie nous a apporté une vertu nouvelle, apprenez-moi son nom, j'irai le dire à Rome.

La démocratie fait naître des vices.

En première ligne je place l'orgueil; c'est le père de tous les autres, c'est celui qui a frappé toutes les démocraties.

N'est-il pas ridicule de voir le ton de suffisance, le ton dogmatique avec lequel vous entendez maintenant le premier ou le dernier venu raisonner des affaires de l'Etat?

Il n'est point de chiffonnier, point de crocheteur qui ne se croie un grand politique.

Et n'avez pas le malheur de rire de cette prétention, car la loi la constitution nous déclare tous souverains.

Nous sommes tous une parcelle, une fraction, un élément de l'autorité souveraine.

Nous faisons les lois; nous sommes LA LOI vivante.

Nous sommes la politique, la loi civile, la loi religieuse, la loi morale!

Plus de frein à nos passions, plus de force coercitive, plus d'autorité sociale.

Nous sommes l'expression du droit dans toute sa plénitude, c'est dire aussi que nous connaissons le devoir et que nous l'observons rigoureusement; c'est à dire qu'il n'y a plus besoin de contraintes pour nous éloigner du mal ou pour nous rapprocher du bien: c'est dire enfin que nous sommes tous des petits dieux!

Si le mot souverain ne veut pas dire tout cela, il ne veut rien dire. Si la démocratie n'est pas la destruction complète de toute autorité, l'émancipation absolue de l'homme, elle n'est rien.

Sans doute nos modernes démocrates ne poussent pas jusqu'au bout les conséquences de leurs principes; mais laissez-les faire, et vous verrez qu'il seront bientôt logiques malgré eux.

Déjà quelques-uns ont demandé la suppression du pouvoir supérieur, la suppression de l'autorité. Ils ne voudraient ni chef, ni président, ni ministres; peut-être même ne voudraient-ils des gendarmes que pour arrêter les réactionnaires.

La démocratie pure, comme dit Jean-Jacques, est donc l'absence de tout frein, de toute contrainte, de toute autorité politique. Elle proclame que les hommes ne sont plus *sujets* du mal, esclaves des passions, victimes de l'ignorance et du mensonge. Elle les reconnaît *souverains*, portant en eux-mêmes la loi politique et la loi morale, c'est-à-dire pouvant légalement se soustraire à toute espèce d'autorité.

A côté de l'orgueil, fils naturel de la démocratie, plaçons donc le mépris de l'autorité, qui en est la conséquence immédiate.

Est-il besoin maintenant de déduire tous les vices qui découlent de ces deux-là.

D'abord la préoccupation exclusive du bien-être; car si nous sommes souverains, il nous faut de quoi manger. Si nous sommes souverains, dès à présent, sur cette terre, il n'y a point de lois morales, anté-

Un autre vice qu'enfante la démocratie, c'est une haine instinctive, mais profonde, contre toute supériorité; on pourrait même dire que la démocratie n'est que l'expression de cette haine. De là ce mépris que les démocrates veulent passer sur toutes les têtes et sur toutes les bourses; de là ces menaces mal déguisées de pillage, de meurtre et d'incendie.

Signalons, en terminant, les instincts de paresse et d'oisiveté que fait naître l'idée démocratique: le goût des jouissances brutales, l'ambition du pouvoir dans toutes les têtes, l'affaiblissement de la moralité publique, l'extinction des principes d'honneur, de vertu, de raison, qui font la grandeur et la noblesse de l'homme. Est-il surprenant, après cela, que les démocrates purs vivent si peu!

Cependant on aurait tort de croire que nous repoussons complètement l'idée démocratique. Dans les sociétés modernes, il est important, il est même de toute nécessité, que la nation participe dans l'administration des affaires de l'Etat. C'est une condition indispensable d'ordre, de liberté, de progrès et de dignité humaine. Mais nous croyons que ceux là seuls qui par leur position, leurs loisirs et leurs lumières peuvent étudier et connaître les questions politiques, doivent seuls aussi jouir de tous les droits de citoyen. Nous voulons que le sens électoral, que le niveau politique s'abaisse à mesure que l'esprit public monte et se développe.

Nous aimons sérieusement le peuple, mais nous méprisons profondément la populace. Nous ne voulons point du despotisme de la canaille.

(A continuer.)

**L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.**



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 11 AVRIL, 1849.

**Le Bill d'Education.**

Un membre de la Législature nous écrit que ce bill va recevoir de nombreux amendements? Quant à nous, à part le principe de la taxe consacrée par la loi actuelle, nous croyons que cette loi devrait être entièrement rapportée pour être remplacée par une autre plus claire, plus précise, moins compliquée, et moins hérissée de formalités. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore: envain on légifèrera sur ce sujet si important, si on ne sort de l'ornière dans laquelle depuis des années, l'instruction publique se traîne en englobant en pure perte des sommes immenses.

Nous regrettons de ne pas voir dans le bill en question, aucune des suggestions faites par les amis de l'Education et reproduites par le surintendant de l'Education dans le Bas-Canada, dans son rapport en date du 11 mars 1848.

Voulez-vous voir l'éducation progresser rapidement? Etablissez des écoles normales, dans chacun des grands districts au moins, pour y former des instituteurs capables. Eliminez de la carrière de l'enseignement tous les instituteurs et institutrices incapables; établissez un système uniforme d'enseignement; cessez de confier à des gens ignorants l'exécution de cette loi; n'établissez que deux bonnes écoles par localité plutôt que de tolérer cette multitude d'instituteurs et d'institutrices incapables qui font leur ignorance et prétendent enseigner ce qu'ils ne savent pas. Mais surtout, relevez dans l'opinion publique la noble mission de l'instituteur; faites en une profession aussi honorée qu'elle est honorable, en pourvoyant à ce que ceux qui se dévouent à cet espèce d'apostolat, soient rétribués de manière non seulement à les mettre à l'abri de la misère et du besoin, mais encore à les faire respecter. Que la loi soit claire, précise et débarrassée de ce rouage compliqué qui jusqu'à présent en a paralysé les effets. Etablissez une heureuse émulation et chez les maîtres et chez leurs élèves. Chez les premiers, en accordant à leur bonne conduite certains privilèges, certains honneurs; chez les seconds, en distribuant des récompenses au travail. Que le gouvernement ait la surveillance de l'instruction publique, mais une surveillance réelle et effective, au moyen de surintendants de districts salariés, chargés de faire annuellement l'examen des écoles, de s'enquérir de la conduite des maîtres, du progrès des élèves, et d'en faire rapport à un des membres de l'exé-

**Chemin de Fer.**

Nous devons l'avis parlementaire suivant à l'obligeance de l'Honorable H. BLACK auquel il a été envoyé par J. CHABOT Ecuyer. M. P. P.

Samedi 7 avril 4 h. et demie P. M.

M. Hincks donne avis que mercredi prochain (11 avril), il proposera une série de Résolutions ayant pour objet de faire des dispositions pour donner la garantie de la Province, à certaines conditions, pour le paiement des obligations (Bonds) des compagnies incorporées pour la construction des chemins de Fer en cette Province, et AUSSI pour aider à la construction du CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET D'HALIFAX.

**RESOLUTIONS**

Sur l'Indemnité des membres de la Chambre d'Assemblée.

Résolu 10.—Que pour la présente session et pour chaque session future du présent parlement, il soit accordé à chaque membre de l'Assemblée Législative assistant à telle session, une somme de 20s. par jour, et douze sols pour chaque mille de distance entre le domicile de tel membre et le lieu où se tiendra la session.

Résolu 20.—Que la somme due à chaque membre à la fin de toute session, lui sera payée par le Greffier de l'Assemblée Législative, en par le dit membre signant une déclaration qui sera conservée par tel Greffier, constatant le nombre de jour qu'il a assisté aux séances, le nombre de milles de distance pour laquelle tel membre a droit à une allocation; et que chaque jour pendant lequel un représentant aura assisté aux séances de la chambre ou d'un comité d'icelle, et chaque jour pendant la session où il n'y aura pas de séance, ou pendant lequel tel membre aura par maladie été empêché d'assister à une séance, et pendant lequel dans l'un et l'autre cas il aura été présent dans le lieu où se tient la session, tel jour sera réputé comme un jour de présence à telle session.

Résolu 30.—Qu'il soit accordé à Sa Majesté, à même le revenu consolidé de la province et non approprié, une somme annuelle pour mettre Sa Majesté en état d'avancer au Greffier de l'Assemblée Législative, telle somme d'argent nécessaire pour payer le montant estimatif de l'allocation sessionale, d'après les précédentes résolutions.

Résolu 40.—Que le Greffier de l'Assemblée Législative rendra compte de toute somme par lui reçue pour les fins susdites, de la même manière qu'il rend compte des argens à lui avancés pour les dépenses contingentes de la dite assemblée, et qu'il est autorisé à employer toute balance des dites dépenses contingentes, et à remplir tout déficit qui se trouvera dans tel montant estimatif sur les argens entre ses mains applicables au paiement des dépenses contingentes.

M. Wilson fait motion que la première résolution soit renvoyée de nouveau au comité pour retrancher les mots suivants *vingt chelins*, et y substituer ceux de *dix chelins*.

Pour la motion: — MM. Cartier et Wilson.—2.

Contre: — MM. Armstrong, Badgley, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Burritt, Cameron de Kent, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, De Witt, Dickson, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lafontaine, LaTerrrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Kingston, Sir Allan MacNab, Malloch, McConnell, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, Stevenson, Viger, et Watts.—53.

Cette motion est négative et les résolutions sont adoptées.

Il y a ce soir à 7 heures, à l'hôtel du Parlement, une grande assemblée des membres de l'association des Townships de l'est. Nous espérons que le public s'y rendra en foule pour donner une nouvelle impulsion à une association qui depuis plusieurs mois semble endormie sur son ouvrage.

La dernière prédication de l'abbé Chiniquy à Montréal a eu plein succès. Aujourd'hui, près de 19 000 personnes ont pris l'engagement de la Tempérance totale.

La manière dont l'écrit signé *Un amateur de la justice* en réponse à celui de *Un amateur* est rédigé, nous force à le

vous contredire, et ce qui est pire, montrer le côté ridicule de votre échauffourée contre le Pape et les Conciles; 20. parce que, ce faisant, j'ai agi en lâche en ne signant pas mon nom. Vous voyez que c'est bon jeu, bon argent, et sans mystère. Mais, chers "Treize," comment donc? vous, inconséquents! Ce n'est pas bien, ça, ce n'est pas bien. Quoi! vous prêchez la liberté de penser, la liberté de la presse; et vous vous fâchez si j'en use tant soi peu pour mon compte, ou plutôt pour le compte du Pape, que vous insultez, et qui m'a béni! Allons, ce n'est pas bien, ça; ce n'est pas bien. Et puis, ne suis-je pas du peuple, moi? du peuple, par lequel et pour lequel vous jurez vos grands Dieux deux fois la semaine. Ai-je tant seulement un petit bout de parchemin? pas plus que sur la main. M'est avis que je suis roturier, pur roturier de père en fils, en remontant jusqu'en la vieille Normandie, où reposent les Gaulois, mes aïeux, en attendant le jugement. Oui, n'ai pas même le petit honneur de m'entendre dire "Ecuyer," comme à vous, gros Messieurs de l'Avenir; vrai, qu'on me dit parfois "Messire," mais c'est si gothique! Et j'y tiens, faut voir! quasi autant que vous aux Sires de droit divin du bon vieux temps. Or sus, citoyens, point d'inconscience, et vive la liberté! pour moi, s'entend, comme pour vous.

Cela dit, j'aborde le second grief, et tout d'abord, je dis mon confiteur, pour vous mettre à l'aise. Vous méprisez, dit-on, voyez comme on est méchant! vous méprisez les coups portés dans l'ombre par un vil anonyme. Comment! nous, Treize premiers chefs Démocrates du jeune Canada! nous, Apôtres des idées avancées! nous! espoir de la génération qui pourra nous! répondre à un lâche anonyme qui ment pis que les *Mélanges*! Ah, bien, par exemple! qu'on nous y prenne! passe pour les *Mélanges*, la *Minerve*, &c., &c., mais l'*Avenir*. Ah, bien, par exemple! qu'il se nomme, qu'il se nomme! qu'il signe son nom! Le dernier de nous l'écrasera en moins de rien; Ah, bien, par exemple!—

Bravos, Citoyens, Bravo!—C'est franc ça; j'allais dire, chevaleresque, mais ça sent trop le moyen âge. Eh! bien; voyez ce que c'est que le courage! tout comme la peur, c'est contagieux.—Moi, pleurez, lâche, vil anonyme, trois fois j'ai écrit sur la *Minerve* contre vous, vaillants "Treize," et trois fois j'ai honteusement signé, "Un Catholique Canadien," au lieu de signer mon nom bravement comme un homme. Décidément, c'était mal à moi! vous le dites, et je vous crois. Au fait ce n'est pas la peine de tant rougir de mon vieux nom Gaulois; ma foi, puisque nous y sommes, il faut en avoir le cœur net; va donc pour nom et prénoms.—Pierre Adolphe Pinsonneault, prêtre de St. Pierre, demeurant Rue Notre-Dame, Séminaire, au 3me No. 19.—Et puis voilà.

A propos, amis, croiriez-vous que je suis moins rustre dans ma cellule que sur la *Minerve*?—Voyons; une supposition. Vous venez me voir, je vous donne une poignée de main, et nous causons de Rome et de Pie IX que je connais un peu pour les avoir vus pendant six mois; et qui sait? je suis peut-être plus démocrate qu'on ne pense? Entendons-nous pourtant; démocrate à la Pie IX, à la Montalembert, à la Dupanloup, etc., etc., mais pas de Ledru-Rollin, pas de Lamennais, pas de Gioberti, pas de Sterbini, et idem *genus*; pas de socialisme, pas de philosophie au petit pied; sinon, restons chez nous, prenons la plume, et en garde! Ça vous va-t-il? bon, topez là. Ne nous gênons pas, amis, ne nous gênons pas; frappez sur ma robe noire, à votre aise! mais, de grâce, épargnez la robe blanche du SAINT-PÈRE; respectez votre vénérable évêque qui vous a donné la confirmation pour vous faire chrétiens parfaits, et non philosophes imparfaits. Pour moi, plaignons le pour dit, je n'entends pas plaisanterie à l'endroit du Pape, de mon Evêque, et des Conciles, de la Foi, de l'Autorité, et des autres semblables vieilleries. Qu'y faites-vous? si j'y tiens, moi, à ces vieilleries, et autres préjugés religieux, héritage de 18 siècles de Foi! que voulez-vous, c'est mon faible. Aussi, tant que j'aurai un souffle d'âme, un bout de plume, et une goutte d'encre, je vous le dirai, bien sûr, à mon aise et sans façon. Pourquoi tant chercher midi à quatorze heures? Là, c'est dit; n'en parlons plus.—Encore un petit mot. Vous savez, ou vous ne savez pas que les portiers du Séminaire n'ont pas la réputation d'être fort avenants; braves gens, d'ailleurs, mais quel rude métier! Donc, si l'envie vous prend de faire connaissance avec ce singulier prêtre qui s'avise de faire autre chose que baptiser, garer, terrer, confesser, et dire son bréviaire, gare